

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val - Mardi 26 janvier 2021

DELIBERATION

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 26 Janvier de l'an deux mille vingt et un, au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Monsieur BONSANG, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 19 Janvier 2021

Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 33

Présents : Mesdames CAZET-DANNE, DAVID, LAFON, MIRAMOND, RAMES ;

Messieurs BENAVENT, BESSEDE, BONSANG, BOUZILLARD, BURG, CHARDENET, COUSI, CROS, DESMEDT, DONNADIEU, EMERIAU, FERAL, FERTE, FLORENS, FRAUCIEL, GALLAND, GAUTIER, HEBRARD, ICHES, MARTY, PAGES, RAITIERE, ROMANO, SERVIERES, TABARLY, VIROLLE, VIRON.

Absents : Madame WEBER est absente sans avoir donné procuration. Monsieur REGOURD est absent et a donné procuration à Monsieur CROS.

Madame Cécile LAFON a été élue secrétaire de la séance.

Réf. 2021_2214

Objet : Urbanisme – Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) par arrêté préfectoral du 4 décembre 2012. L'exercice de cette compétence a conduit à l'élaboration d'un PLU intercommunal qui a été approuvé par le conseil communautaire le 24 octobre 2017 et modifié le 22 janvier 2020.

Entre-temps, la Loi ALUR du 24 mars 2014 a introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, exerçant la compétence relative au plan local d'urbanisme, de tenir au moins une fois par an un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme au sein de son organe délibérant.

La présente délibération vise donc à établir le cadre de ce débat en établissant le bilan annuel de la politique communautaire de l'urbanisme.

Monsieur Ferté, Vice-Président à l'urbanisme expose les éléments suivants :

L'année 2020, bien que fortement perturbée par la situation pandémique et ses conséquences organisationnelles, a vu une accélération des projets liés directement ou indirectement à l'exercice de la compétence PLU. La mise en place de nouvelles équipes municipales et communautaires a en effet relancé une dynamique de travail importante, partagée avec les acteurs et partenaires extérieurs.

De manière synthétique, les principales actions portées par la collectivité en matière d'urbanisme durant cette année ont été les suivantes :

- Mise en place de la commission urbanisme QRG

Lors de la précédente mandature, les travaux de la commission urbanisme QRG étaient confondus avec ceux de la commission PLUi au regard de la charge de travail importante que représentait l'élaboration de ce document stratégique. Ces travaux se sont donc logiquement interrompus avec l'approbation du PLUi en 2017. Cette commission présidée par Didier CHARDENET s'est déjà réunie quelque fois.

Suite aux élections municipales et communautaires, une nouvelle commission urbanisme a été mise en place à la rentrée 2020. Composée de 11 élus représentant des secteurs variés du territoire, celle-ci se réunit toutes les six semaines pour préparer et suivre les évolutions du PLUi, participer aux travaux du Schéma de Cohérence Territoriale, mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat et débattre sur des problématiques d'urbanisme rencontrées sur toutes les communes de la CCQRG. Les avis et propositions formulées sont transmis au bureau et régulièrement soumis au conseil communautaire.

- Evolutions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

- Approbation de la modification n°1 (divers objets)
- Réalisation de la modification simplifiée n°1 (rectification d'une erreur matérielle)
- Préparation de la modification n°2 (divers objets)
- Préparation de la mise en compatibilité pour déclaration de projet afin d'autoriser l'implantation de la centrale photovoltaïque de Servanac à Saint-Antonin-Noble-Val

- Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Conformément aux dispositions du code de la construction, un bilan triennal du PLH a été réalisé à la fin de l'année 2020 et validé par le conseil communautaire. Ce document met en avant une dynamique de production de logement très inférieure à celle initialement programmée en 2017, ainsi qu'une augmentation du taux de logements vacants, à l'inverse de l'objectif fixé.

Les conclusions portées à la connaissance des élus insistent sur la nécessité de passer d'une stratégie opportuniste à une stratégie interventionniste en matière d'habitat. L'enjeu est d'agir de manière fine et programmatique sur le bâti (au-delà de la seule Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui constitue à ce jour l'outil d'intervention principal), pour répondre rapidement aux besoins en logements sur le territoire.

Les politiques publiques portées par l'Etat dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et de la future Opération de Revitalisation de Territoire devraient donner aux collectivités les moyens juridiques et financiers de mener à bien cette programmation.

- Domaines d'action connexes à la compétence PLU

L'exercice de la compétence PLUi entraîne par cascade la prise en charge de nombreuses compétences connexes dans le domaine de l'aménagement du territoire :

- **L'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU)** avec l'instruction de 102 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) en 2020 pour le compte des communes (rappel : 97 DIA en 2019). Une délégation permanente et partielle de DPU a été transmise à la commune de Caylus et une délégation ciblée de DPU a été transmise à la commune de Féneyrols.

- **La réglementation de la publicité extérieure** avec la réalisation en 2020 du diagnostic du futur Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi). Le comité de pilotage s'est réuni le 16 octobre 2020 et a conclu à la pertinence d'orienter l'étude sur les trois axes suivants :

- ☛ Mieux localiser les acteurs économiques sur le territoire grâce à la réalisation d'un schéma directeur de la Signalisation d'Information Locale (SIL) en partenariat avec la DDT ;
- ☛ Travailler l'insertion des enseignes dans le cadre patrimonial des bourgs grâce à la réalisation d'une charte en partenariat avec l'UDAP ;
- ☛ Poursuivre l'information des élus et de la population sur la réglementation publicitaire.

- **L'élaboration des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)** sur Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val. Suite à l'étude de définition des périmètres conduite par le Pays Midi-Quercy en 2020 et qui sera achevée en 2021, la CC QRGa sera compétente pour conduire la procédure d'élaboration des outils de protection du patrimoine (PVAP et PSMV)¹ au sein de ces périmètres.

- Domaines d'actions transversaux

En parallèle de ces compétences obligatoires, deux autres domaines transversaux constituent également une extension de fait de la compétence PLU :

- **La planification territoriale de la mobilité** : l'organisation des déplacements sur notre territoire constituent un enjeu crucial dans le cadre de la politique d'accueil, afin de prévenir les précarités et de participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Un premier observatoire de la mobilité a été

¹ PVAP : Plan de Valorisation du Patrimoine ; PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Une commission mobilités a été mise en place en octobre 2020. Composée de 7 élus, celle-ci se réunit toutes les six semaines pour élaborer le projet de mobilité du territoire et travailler à la mise en place d'expérimentations, de solutions et de services de mobilité en partenariat avec le Pays Midi-Quercy et la région.

- **Le Système d'Information Géographique (SIG)** : la CC QRGA est compétente en matière de SIG. Ce service mutualisé permet de faciliter la diffusion de l'information en matière d'urbanisme. Il constitue également un outil d'aide à la décision publique en constituant l'ébauche d'un observatoire du territoire sur de nombreux thèmes. En 2020, ce système a été intégralement déployé dans les mairies de la CC QRGA.

Monsieur le Président indique que Monsieur FERTÉ vient de présenter le bilan qui constitue la première partie du débat et donne la parole aux conseillers communautaires.

Monsieur HEBRARD indique qu'en 2021, il faudra se saisir de la problématique posée par le camping « Le Camp » au lieu-dit « Pech Contal ». Ce camping, situé sur la commune de Varen, existe depuis 35 ans mais leur terrain est classé en zone agricole du plan local d'urbanisme intercommunal. Les propriétaires sont anglais et parlent très peu français mais ils sont très coopératifs.

Monsieur le Président lui répond qu'il faudra effectivement se saisir de cette problématique et demande si d'autres conseillers communautaires souhaitent intervenir. En l'absence d'interventions, il propose au conseil communautaire de prendre acte de la tenue du débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme.

Vu l'article L5211-62 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les éléments exposés ci-avant,

Considérant les interventions des conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme.

Fait à Saint Antonin Noble Val

Le 26 janvier 2021

Le Président



Gilles BONSANG